

COMMUNIQUE

**portant ouverture du concours d'admission d'élèves officiers à l'Ecole de l'Armée de l'air (EAA), 10<sup>e</sup> promotion, session 2024.**

**L'Etat-major général des Armées communique :**

Le recrutement d'élèves-officiers devant constituer la 10<sup>e</sup> promotion de de l'Ecole de l'Armée de l'air (EAA) s'effectuera par voie de concours direct au mois de mars 2024, selon un calendrier fixé par le Chef d'état-major général des Armées.

Les épreuves physiques et écrites se dérouleront respectivement **les mercredi 20 et jeudi 21 mars 2024, et les samedi 18 et dimanche 19 mai 2024** dans les centres Dakar, Thiès, Saint-Louis, Kaolack et Ziguinchor.

**I - CONDITIONS D'ADMISSION :**

Le concours est ouvert aux jeunes sénégalais des deux sexes, civils et militaires servant pendant la durée légale (PDL), remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être **âgé de 18 au moins et 25 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2024**. Cette limite d'âge peut être prolongée d'une année par décision du Ministre des Forces armées pour les candidats titulaires d'une maîtrise ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- satisfaire aux conditions générales de recrutement dans les Armées ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être titulaire, au moment de l'entrée, d'une licence 3 des universités et établissements d'enseignement supérieur dont les diplômes sont reconnus par le CAMES ou de tout autre diplôme admis en équivalence; **La candidature sous réserve de l'obtention de la licence 3 est acceptée.**
- être reconnu apte physiquement par un médecin militaire.

Le profil minimum exigé est le suivant :

<u>S</u>	<u>I</u>	<u>G</u>	<u>Y</u>	<u>C</u>	<u>O</u>	<u>P</u>
2	2	2	4	3	2	2

**II - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Les candidatures peuvent être soumises en ligne sur le site [www.eaa.sn](http://www.eaa.sn) ou être déposées physiquement aux bureaux de garnison. Les dossiers de candidature comprennent :

- ❖ une demande manuscrite adressée au Ministre des Forces armées sur papier libre précisant le cursus d'enseignement et le centre d'examen souhaité pour les candidats civils ;

- ❖ une autorisation du Chef d'état-major général des Armées pour les candidats militaires ;
- ❖ une copie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- ❖ deux extraits de naissance datant de moins de trois mois ;
- ❖ un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- ❖ une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite de la licence 3 scientifique ou technique ou certificat d'inscription en licence 3 ;
- ❖ un certificat d'aptitude médicale datant de moins de trois mois, délivré par un médecin militaire et attestant du profil exigé ;
- ❖ deux photos d'identité datant de moins de six mois ;
- ❖ un reçu de paiement des frais d'inscription d'un montant de cinq mille cinq cents (5 500) francs non remboursables, payables à **ECOBANK au centre comptable des armées (CCA) numéro SN 094 01001100339209004 84** ;
- ❖ une enveloppe timbrée portant les informations suivantes : l'adresse, la date et lieu de naissance, le numéro de téléphone du candidat et la mention sous réserve ou titulaire de la licence 3.
- ❖ Après admission du candidat, un engagement de remboursement éventuel signé et légalisé, selon le model à retirer auprès de l'autorité militaire.

L'inscription au concours ainsi que le dépôt des dossiers se feront en ligne sur le site : [www.eaa.sn](http://www.eaa.sn) au plus tard le **vendredi 23 février 2024**. Toutefois, les documents originaux devront être gardés par le candidat qui les présentera à l'école en cas d'admission.

Les candidats qui le souhaitent pourraient opter pour le dépôt de leurs dossiers complets et conformes de candidature, avant la date de clôture susmentionnée, dans les bureaux de garnison des zones militaires qui sont chargés de les faire parvenir directement à l'EAA, place d'Armes de Thiès, **au plus tard le jeudi 29 février 2024**.

Tout dossier non conforme ou reçu à l'EAA après cette date ne sera pas pris en considération.

La liste des candidats autorisés à subir les épreuves sera fixée par arrêté ministériel et diffusée largement. Les candidats retenus se présenteront le jour du concours, munis de leur pièce d'identité nationale.

Les candidats peuvent vérifier la présence ou non de leur nom au niveau de bureaux de garnison des zones militaires ou au niveau du site : [www.formations.armee.sn](http://www.formations.armee.sn).

### III- EPREUVES DU CONCOURS :

Le concours comporte :

- des épreuves **pratiques d'aptitude physique** (coefficient 2), portant sur les disciplines suivantes :
  - une course à pied de 100m et de 1 000m ;
  - le grimper à la corde (5m ou 10m au choix) ;
  - le saut en longueur et en hauteur ;
  - le lancer de poids ;

Tout candidat avec une moyenne **inférieure ou égale à 05/20** à l'ensemble des épreuves, ayant abandonné ou obtenu zéro à l'une d'entre elles est éliminé.

➤ des épreuves **d'instruction générale** du niveau de la Licence cycle universitaire d'études scientifiques et techniques :

- |                      |         |              |                                   |
|----------------------|---------|--------------|-----------------------------------|
| - Mathématiques      | : durée | : 4 heures ; | coefficient 5 ;                   |
| - Sciences physiques | : durée | : 4 heures ; | coefficient 5 ;                   |
| - Français           | : durée | : 4 heures ; | coefficient 3 ;                   |
| - Anglais            | : durée | : 2 heures ; | coefficient 2 (thème et version). |

### MATHEMATIQUES

Cette épreuve du niveau licence scientifique ou technique comportera deux exercices et un problème d'analyse.

L'utilisation de la table logarithmique et de la machine à calculer non programmable est autorisée.

Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) à l'épreuve de mathématiques est éliminatoire.

### FRANÇAIS

Cette épreuve consistera en une composition sur un sujet d'intérêt général faisant appel à partir d'une question simple à la culture, au jugement et à l'aptitude du candidat à s'exprimer avec clarté et ordre. La connaissance de l'orthographe, la qualité d'expression, la correction et l'élégance du style seront prises en considération pour la notation de cette épreuve.

Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) en composition française est éliminatoire.

### SCIENCES PHYSIQUES

Cette épreuve sera du niveau licence scientifique ou technique avec deux exercices de chimie et trois exercices de physique.

Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) à l'épreuve des sciences physiques est éliminatoire.

### ANGLAIS

Cette épreuve se fera sous la forme d'un thème et d'une version avec la traduction d'un texte, traitant d'un sujet d'ordre général, de l'anglais vers le français et vice-versa pour juger le niveau de maîtrise de l'anglais général des candidats.

Les candidats retenus suivront une formation initiale d'officier de deux années avec la 44<sup>e</sup> promotion de l'Ecole nationale des officiers d'active (ENOA), avant d'entamer le cours « d'officier pilote » ou « d'ingénieur aéronautique ».

La durée de la formation est fixée à cinq ans pour les pilotes, ingénieurs aéronautiques et trois ans pour les élèves des autres spécialités.

Pour le général de corps d'armée Mbaye CISSE,  
Chef d'état-major général des Armées.

**Et par délégation**

Le général de division Fulgence NDOUR,  
Sous-chef d'état-major général des Armées.